

## APPATAGE NON PERMANENT

MODULE 4- Version du 13/12/24

### Objectifs

- Être apte à réaliser un diagnostic et de le formaliser
- Être apte à déployer un plan de lutte respectant la réglementation ANP
- Être compétent pour présenter et déployer les moyens de luttés alternatifs et savoir les commercialiser
- Être capable de formaliser des conseils de prévention et les justifier

### Durée/Horaires

Journée de 7H00

### Qualité des Intervenants

Tous nos intervenants sont des professionnels formés dans les domaines réglementaires et techniques.

Responsable formation :  
Arnold LE BRICQUER

### Conditions tarifaires

A partir de 150 € HT/stagiaire

### Lieu de Formation

- Sofar France - ZA du Drevers - 29190 Pleyben

### Public concerné/ Prérequis

- Technicien confirmé ou débutant souhaitant développer son domaine d'activité en dehors de la lutte chimique

Prérequis

- Connaissance du métier de technicien prestataire de service de dératisation.

### Contenu

- Règlement Appâtage Non Permanent.
- Approche théorique.
- Approche pratique.
- Approche financière avec cas concret

### Méthodes mobilisées

- Apport de connaissances théoriques en salle (SOFAR France)
- Présentation sur écran de photos et vidéos (exemple de cas concrets)
- Visite de l'usine de fabrication de SOFAR France (si formation sur site)
- Diaporama sur support papier remis au stagiaire
- Echange sur la thématique toute la durée de la formation

### Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation (QCM, questionnaire écrit)
- Evaluation de la formation
- Attestation de présence

### Délai et modalité d'accès

- Un délai de 30 jours est requis entre la prise en charge de la *formation* par Sofar France et l'entrée en formation.

### Accessibilité aux personnes handicapées

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation